



VILLE DE  
**REMICH**

## Avis au Public

Il est porté à la connaissance du public qu'un projet d'aménagement particulier (PAP) portant sur les fonds sis « Rue de Macher » à Remich, présenté par le bureau d'architecture Lurdes Nunes de Schuttrange visant la construction d'un immeuble à 3 logements, a été introduit à la commune pour adoption.

Le projet en question est déposé pendant 30 jours à la maison communale où le public peut en prendre connaissance, à savoir du 3 octobre 2018 au 2 novembre 2018 inclus. **Le délai du dépôt court à partir du 4 octobre 2018 jusqu'au 2 novembre 2018 inclus.**

Le dossier peut être consulté sur le site internet [www.remich.lu](http://www.remich.lu).

Dans le délai de trente jours de la publication du dépôt du projet, les observations et objections contre le projet d'aménagement particulier susmentionné doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées.

La présente publication est effectuée conformément à la loi du 3 mars 2017 dite « Omnibus » portant modification de la loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Remich, le 3 octobre 2018

Pour le collège échevinal,  
Le Bourgmestre,      Le Secrétaire,